

Registre des délibérations
1^{er} janvier au 30 juin 2020

Réunion du Bureau du 05 mars 2020

Délibération N°01/20 : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur la région Bourgogne – Franche Comté

La Présidente explique au Bureau que la Communauté ne pourra plus bénéficier à compter du 1^{er} janvier 2021 de contrats de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés. La Présidente indique qu'un groupement de commandes a été constitué entre tous les syndicats départementaux d'énergie à l'échelle de la région Bourgogne – Franche Comté. La coordination du groupement est assurée par le Syndicat d'Energie de la Nièvre. Une adhésion au groupement de commandes simplifierait les procédures pour la Communauté et permettrait de bénéficier de tarifs plus avantageux. La Présidente propose donc que la Communauté adhère à ce dispositif.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins une abstention :

- d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser l'adhésion de la Communauté en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- d'autoriser la Présidente à signer l'acte constitutif du groupement,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- de prévoir dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- de donner mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter auprès du gestionnaire de réseau les données relatives aux sites suivants :

Nom installation	adresse	numéro RAE	Garantie d'origine	Date d'entrée
COMMUNS LOGEMENTS	1 RUE DE CORNOT 70130 NOIDANS LE	06460057844364	Non	01/01/2021
CENTRE PERISCOLAIRE	3 ROUTE DE SAINT ALBIN 70360 SCEY SUR SAONE	06482633807403	Non	01/01/2021
OFFICE DU TOURISME	30 RUE ARMAND PAULMARD 70360 SCEY SUR SAONE	06471635284053	Non	01/01/2021
LOGEMENT 6	1 RUE DE CORNOT 70130 NOIDANS LE FERROUX	06461070868936	Non	01/01/2021
LOGEMENT 5	1 RUE DE CORNOT 70130 NOIDANS LE FERROUX	06460926151105	Non	01/01/2021

CENTRE PERISCOLAIRE	CHEMIN DES PRES 70130 NOIDANS LE FERROUX	06466570122208	Non	01/01/2021
COMMUNAUTE DE COMMUNES	24 B AVENUE DES PATIS 70360 SCEY SUR SAONE	06473516614577	Non	01/01/2021
ECOLE PRIMAIRE	ROUTE DE VEZET LE PONT DE PLANCHES 70130 LA ROMAINE	06443559999883	Non	01/01/2021
ECOLE	6 CHEMIN DES PRES 70130 NOIDANS LE	06493777068607	Non	01/01/2021
ECOLE PRIMAIRE	24 AVENUE DES PATIS 70360 SCEY SUR SAONE ET ST ALBIN	06413169291452	Non	01/01/2021
ECOLE MATERNELLE SCEY	22 AVENUE DES PATIS 70360 SCEY SUR SAONE	06413458727069	Non	01/01/2021

Délibération N°02/20 : Attribution d'aides à l'amélioration de l'habitat

La Présidente rappelle que la Communauté a décidé, par délibérations en date du 09 décembre 2013 et 20 février 2014, d'instaurer une politique de soutien aux travaux d'amélioration de l'habitat, de rénovation des façades et de création de logements locatifs conventionnés. La Présidente présente les dossiers déposés.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention proportionnelle dans les conditions et aux bénéficiaires suivants :

1) Bénéficiaire :

Christophe BALEZEAU
31bis grande rue du Bourg – 70360 SCEY SUR SAONE
Nature des travaux : Installation PAC
Montant subventionnable H.T. : 17.317,54 €
Taux de l'aide : Forfait Habiter Mieux
Montant subvention : 500,00 €

2) Bénéficiaire :

Huguette GAUDINET
40rue de La Neuvelle – 70360 SCEY SUR SAONE
Nature des travaux : Remplacement chaudière
Montant subventionnable H.T. : 15.848,78 €
Taux de l'aide : Forfait Habiter mieux
Montant subvention : 500,00 €

3) Bénéficiaire :

Sara VALETTE
20 rue de la prairie – 70360 FERRIERES LES SCEY
Nature des travaux : Remplacement chaudière
Montant subventionnable H.T. : 15.200,79 €
Taux de l'aide : Forfait Habiter mieux
Montant subvention : 500,00 €

Délibération N° 03/20 : Attribution d'une aide pour l'amélioration de l'immobilier d'entreprises

La Présidente rappelle que la Communauté a décidé, par délibération en date du 28 mars 2018, d'instaurer une politique de soutien à l'immobilier d'entreprises suite aux évolutions législatives fixées par la loi NOTRÉ. La Présidente présente le dossier déposé par la SCI de la Gare pour la réhabilitation d'un bâtiment industriel à Velle Le Chatel.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention proportionnelle dans les conditions suivantes :

Bénéficiaire :	Pizzeria Au feu de bois – GREUCOURT 70130 LA ROMAINE
Nature des travaux :	Rénovation intérieure du restaurant
Montant des travaux H.T. :	18.822,32 €
Montant subventionnable H.T. :	18.822,32 €
Taux de l'aide :	10 %
Montant subvention :	1.882 €

Délibération N° 04/20 : Attribution de subventions aux associations sportives

La Présidente rappelle que la Communauté a instauré une aide aux clubs sportifs du territoire sur la base d'une subvention de 10 € par licencié mineur. Au vu des états transmis à ce jour par les clubs, il est proposé d'attribuer, au titre de la saison 2018-2019, les subventions suivantes :

- Boulistes sceycolais :	30 €
- US Scey Sur Saône :	580 €
- La Balle Jaune – Mailley-Chazelot	170 €
- Football Club de Soing	310 €
-Tennis club sceycolais	180 €

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'attribution de ces subventions.

Délibération N° 05/20 : Attribution d'une subvention à l'association « VESOUL VTT »

La Présidente présente la demande de subvention déposée par l'association « VESOUL VTT » qui souhaite organiser une course cycliste et une randonnée VTT sur le territoire de la Communauté le 10 mai 2020.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide par 11 voix pour, 3 contre et 4 abstentions, d'accorder une subvention de 1.000 € à cette association pour l'organisation de cette manifestation.

Délibération N° 06/20 : Dégrèvement de loyer

La Présidente explique que le locataire du logement situé au 3 rue des vergers à Vy les Rupt va prochainement déménager et qu'il propose de laisser dans le logement certains équipements qu'il a installés (plan de travail dans la cuisine, meubles de rangement, lave-vaisselle encastré,...). En contrepartie, il sollicite un rabais de loyer de 730 €.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder un dégrèvement de loyer d'un montant de 730 € à M. MATTMANN et Mme FOISSARD.

Délibération N°07/20 : Annulation de créances éteintes

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide, par 10 voix pour et 8 contre d'annuler les créances suivantes effacées par décision de justice :

- BOURDEIX Gilles et VIGNERON Anastasia	OM 2016	193,32 €
	OM 2017	289,90 €
	OM 2018	204,74 €

Soit **687,96 €**

Réunion du Conseil de Communauté du 12 mars 2020

Délibération N° 08/20 : Adoption des comptes de gestion 2019

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les comptes de gestion de l'année 2019 présentés par le comptable public de la Communauté pour les budgets suivants :

- budget principal
- budget annexe « activités économiques »
- budget annexe « zones d'activités »
- budget annexe « lotissements »
- budget annexe « port de plaisance »
- budget annexe « chaufferies »

Délibération N° 09/20 : Adoption des comptes administratifs 2019

La Commission administrative, réunie sous la présidence de M Jean Louis DESROCHES,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Mme Carmen FRIQUET, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2019 les finances de la Communauté en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2019, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

1) Budget principal

Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Affectation Résultat	Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent		Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédent
Section de fonctionnement		574.575,09 €	454.575,09 €	3.337.710,80 €	3.422.905,11 €		539.769,40 €
Section d'investissement	173.704,27 €		120.000,00 €	903.357,38 €	879.824,22 €	197.237,43 €	
TOTAUX		400.870,02 €	574.575,09 €	4.241.068,18 €	4.302.729,33 €		342.531,97 €

2) Budget annexe activités économiques

Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Affectation Résultat	Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent		Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédent
Section de fonctionnement		75.835,88 €	75.835,88 €	59.214,46 €	69.936,19 €		86.557,61 €
Section d'investissement		35.522,15 €		385.597,16 €	207.349,90 €	142.725,11 €	
TOTAUX		111.358,03 €	75.835,88 €	444.811,62 €	277.286,09 €	56.167,50 €	

3) Budget annexe zones d'activités

Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Affectation Résultat	Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent		Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédent
Section de fonctionnement		160.232,04 €	160.232,04 €	1.290,30 €	1.290,30 €		160.232,04 €
Section d'investissement	93.082,92 €			1.290,30 €		94.373,22 €	
TOTAUX		67.149,12 €	160.232,04 €	2.580,60 €	1.290,30 €		65.858,82 €

4) Budget annexe lotissements habitation

Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Affectation Résultat	Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent		Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédent
Section de fonctionnement		28.069,43 €	28.069,43 €	154.600,80 €	200.456,00 €		76.924,63 €
Section d'investissement	- 28.067,25 €			11.649,34 €	142.951,46 €		103.234,87 €
TOTAUX		2,18 €	28.069,43 €	166.250,14 €	343.407,46 €		177.159,50 €

5) Budget annexe port de plaisance

Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Affectation Résultat	Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent		Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédent
Section de fonctionnement		9.538,10 €	9.538,10 €	44.859,39 €	42.798,59 €		7.477,30 €
Section d'investissement		26853,81 €		17.900,90 €	28.712,35 €		37.665,26 €
TOTAUX		36.391,01 €	9.538,10 €	62.760,29 €	71.510,94 €		45.142,56 €

6) Budget annexe chaufferies

Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Affectation Résultat	Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent		Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédent
Section de fonctionnement		2.236,02 €	1.236,02 €	9.593,58 €	9.667,19 €		1.309,63 €
Section d'investissement	944,41 €	€	1.000,00 €	5.694,59 €	5.708,10 €	930,90 €	€
TOTAUX		1.291,61 €	2.236,02 €	15.288,17 €	15.375,29 €		378,73 €

Approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2019, définitivement closes et les crédits annulés.

Délibération N° 10/20 : Affectation des résultats de l'exercice 2019

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2019 de la Communauté, décide à l'unanimité de procéder à l'affectation des résultats ainsi qu'il suit :

- <u>Budget général</u> :	- excédent capitalisé :	197.300,00 €
	- excédent reporté :	342.469,40 €
- <u>Budget activités économiques</u> :	- excédent capitalisé :	20.000,00 €
	- excédent reporté :	66.557,61 €
- <u>Budget zones d'activités</u> :	- excédent reporté :	160.232,04 €
- <u>Budget lotissements</u> :	- excédent reporté :	73.924,63 €
- <u>Budget port de plaisance</u> :	- excédent reporté :	7.477,30 €
- <u>Budget chaufferie</u> :	- excédent capitalisé :	1.000,00 €
	- excédent reporté :	1.309,63 €

Délibération N° 11/20 : Adoption des budgets primitifs 2020

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente, adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2020 :

	Budget général	Budget Act. éco.	Budget Port	Budget Z.A	Budget Lotissements	Budget Chauffage
Fonct.						
- Dépenses	3.645.000 €	138.000 €	50.000 €	236.000 €	415.400 €	11.000 €
- Recettes	3.645.000 €	138.000 €	50.000 €	236.000 €	415.400 €	11.000 €
Investi.						
- Dépenses	3.668.000 €	223.000 €	66.600 €	166.000 €	445.800 €	6.700 €
- Recettes	3.668.000 €	223.000 €	66.600 €	166.000 €	445.800 €	6.700 €

Délibération N° 12/20 : Adoption de la déclaration de projet n°1 valant mise en conformité du PLUi

La Présidente rappelle que la Communauté a engagé par délibération du 26 septembre 2019 et par arrêté du 14 octobre 2019 une déclaration de projet n°1 pour modifier le zonage d'une partie de l'ancienne scierie à Scey-Sur-Saône en vue d'y implanter une activité maraîchère. Cette procédure emporte la mise en compatibilité du PLUi.

La Présidente précise que les Personnes Publiques Associées ont émis un avis positif sur le projet et que l'autorité environnementale n'a pas soumis le projet à évaluation environnementale. A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 décembre 2019 au 17 février 2020, et au cours de laquelle aucune observation n'a été formulée, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur ce dossier mais invite toutefois la Communauté de Communes des Combes à se conformer aux directives émises par l'autorité environnementale.

La Présidente propose donc au conseil :

- D'adopter la déclaration de projet n°1
- De mettre en compatibilité du PLUi selon les éléments suivants :
 - o Le diagnostic de pollution réalisé sur le site de l'ancienne scierie sera annexé au PLUi ;
 - o Le règlement graphique de la commune de Scey-Sur-Saône sera mis à jour pour créer une zone « A » d'un hectare sur le site de l'ancienne scierie ;
 - o le règlement écrit (pièce 4.1) sera complété pour encadrer la culture sur les terrains dont la pollution potentielle et/ou réelle est connue (via les bases de données BASIAS et BASOL). Les nouvelles prescriptions porteront notamment sur :
 - le fait de n'autoriser uniquement les activités agricoles compatibles avec l'état actuel du sol tel qu'il ressort d'un diagnostic de pollution réalisé sur la ou les parcelles concernées, diligenté par l'exploitant et/ou le propriétaire ;
 - indiquer qu'en cas de changement d'activité une étude devra analyser la compatibilité de la nouvelle activité avec la pollution présente ;
 - les études de pollutions existantes devront être jointes aux différents actes notariés en cas de cession du terrain (« conservation de la mémoire »).

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la déclaration de projet n°1 valant mise en conformité du PLUi.

Délibération N° 13/20 : Modifications des tarifs de location du meublé de tourisme communautaire

La Présidente rappelle que la commercialisation du gîte de Vy-lès-Rupt est confiée à Gîtes de France. Afin d'optimiser la saison 2020, Gîtes de France a changé la méthode de calcul des tarifs et propose de fixer un tarif de 1 à 7 nuits + un tarif pour la nuit supplémentaire. Il est proposé par ailleurs d'une part de réduire le nombre de périodes, et d'autre part d'actualiser les tarifs en les ajustant selon le marché du secteur. La nouvelle grille tarifaire serait donc la suivante:

	Tarif 1 nuit	Tarif 2 nuits	Tarif 3 nuits	Tarif 4 nuits	Tarif 5 nuits	Tarif 6 nuits	Tarif 7 nuits	Nuit suppl.	Maj WE – nuitée (vend et sam soir)
Hors vacances scolaires	55 €	110 €	165 €	220 €	275 €	290 €	290 €	55 €	45 €
Petites vacances scolaires	65 €	130 €	195 €	260 €	320 €	320 €	320 €	65 €	45 €
Vacances ETE	85 €	170 €	255 €	340 €	385 €	385 €	385 €	85 €	45 €
Fêtes de fin d'année	65 €	130 €	195 €	260 €	320 €	320 €	320 €	65 €	45 €

- Possibilité de court séjour 2 nuits hors vacances scolaires selon tarification de la période et avec majoration week-end
- Caution ménage : 50 € en plus de la caution standard de 300 €
- Service ménage : 50 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les nouveaux tarifs proposés ainsi que les nouvelles conditions de réservations.

Délibération N° 14/20 : Suppression et création d'un emploi d'adjoint administratif

La Présidente explique que dans le cadre de la réorganisation des services de la Communauté qui a été engagée il est souhaitable d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint administratif en charge de l'accueil et du secrétariat. La Présidente propose donc :

- la suppression de l'emploi d'adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de 17h30
- la création d'un emploi d'adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de 35h00

La Présidente précise que ces propositions ont été soumises pour avis au Comité Technique du centre de gestion.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ces propositions.

Délibération N° 15/20 : Suppression et création d'un emploi d'animateur principal de 2ème classe

La Présidente explique que dans le cadre de la réorganisation des services de la Communauté qui a été engagée il est souhaitable d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un animateur principal de 2^{ème} classe en charge de la petite enfance. La Présidente propose donc :

- la suppression de l'emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 28h00
- la création d'un emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35h00

La Présidente précise que ces propositions ont été soumises pour avis au Comité Technique du centre de gestion.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ces propositions.

Délibération N° 16/20 : Retrait de la délibération sur la répartition de l'IFER éolien -

La Présidente rappelle que le Conseil de Communauté a décidé par délibération en date du 12 décembre 2019 une répartition de l'IFER éolien dérogeant aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (50% pour les communes d'implantation au lieu de 20 %).

Par courrier RAR en date du 10 janvier 2020 reçu le 13 janvier, la Préfecture de Haute Saône informe la Communauté que cette délibération est entachée d'illégalité et demande son retrait. A défaut, la Préfecture indique qu'elle saisira le tribunal administratif aux fins d'annulation de cette délibération.

La Présidente propose au Conseil de Communauté de retirer la délibération contestée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide par 34 voix pour, 1 contre et 1 abstention de retirer la délibération n°118/19 du 12 décembre 2019.

Délibération N° 17/20 : Modification de subventions « Habitat »

La Présidente rappelle que La Communauté a attribué par délibérations respectivement en date du 20 juin 2018 et du 02 octobre 2018 une subvention de 500 € à M. Hicham MELOUKI et Mme Yvette JOFFRIN pour des travaux d'amélioration de leur logement dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux ».

Ces deux personnes ont, après la délibération communautaire, donné mandat à SOLIHA pour la réalisation des travaux. Le versement des subventions doit donc être effectué au bénéfice de SOLIHA.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de transférer ces subventions à SOLIHA.

Délibération N° 18/20 : Attribution de subventions « Habitat »

La Présidente rappelle que la Communauté a décidé, par délibérations en date du 09 décembre 2013 et 20 février 2014, d'instaurer une politique de soutien aux travaux d'amélioration de l'habitat, de rénovation des façades et de création de logements locatifs conventionnés. La Présidente présente les dossiers déposés.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention proportionnelle dans les conditions et aux bénéficiaires suivants :

Bénéficiaire :	Jean-Paul et Marie-Thérèse MILLE 14 rue de Pouligney – 25640 VENNANS
Adresse des travaux :	6 rue Clair Soleil – 70130 NEUVELLE LES LA CHARITE
Nature des travaux :	Rénovation d'un logement
Montant des travaux HT:	40.254,07 €
Montant subventionnable H.T. :	40.254,07 €
Taux de l'aide :	Aide à la production de logements conventionnés 5 %
Montant subvention :	2.012,00 €
Bénéficiaire :	Christiane DIZIAIN 36 rue de la Corbière – 70240 SAULX
Adresse des travaux :	120 rue Haute – 70000 RAZE
Nature des travaux :	Rénovation d'un logement
Montant des travaux HT:	102 335,00 €
Montant subventionnable H.T. :	88.432,00 €
Taux de l'aide :	Aide à la production de logements conventionnés 5 %
Montant subvention :	4.421,00 €

Délibération N° 19/20 : Modification des sentiers d'intérêts communautaire

La Présidente rappelle que par délibération n°69/19 du 23 juillet 2019, le Conseil de Communauté a défini les itinéraires de randonnée d'intérêt communautaire. Un travail a été engagé pour assurer leur entretien et leur mise à jour. Ce travail a donné lieu à une proposition de réajustement pour les sentiers suivants :

- **Les Princes de Bauffremont (départ à Scey-sur-Saône)** : modification du parcours en installant le départ à l'aire de jeu à l'entrée de l'Allée noire afin de rejoindre le parcours le long de la RD 23.
- **Le Lisey (départ à Soing-Cubry-Charentenay) et La Fontaine des Ormois (départ à Soing-Cubry-Charentenay)** : fusion de circuits en un seul parcours dénommé « La Fontaine des Ormois - Lisey »
- **Le Patrimoine (départ à Rupt-sur-Saône)** : regroupement des parcours situés à Rupt/Saône avec le sentier « Le Patrimoine »

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les ajustements proposés.

I – ELECTION DU PRESIDENT

M. Jean Louis DESROCHES, doyen d'âge de l'assemblée, a été installé président de séance pour procéder à l'élection du Président. M. Vincent ACHARD, benjamin de l'assemblée, a été installé secrétaire de séance.

Se sont déclarés candidats :

- Mme Carmen FRIQUET
- M. Antoine MARTIN

Il a ensuite été procédé au vote qui a donné les résultats suivants :

- Inscrits	:	42
- Votants	:	42
- Blancs et nuls	:	0
- Suffrages exprimés	:	42
- Majorité absolue	:	22

Ont obtenu :

- Mme Carmen FRIQUET	:	trente quatre voix
- M. Antoine MARTIN	:	huit voix

Mme Carmen FRIQUET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée Présidente

II – ELECTION DU BUREAU

Le Conseil de Communauté, sur proposition de la Présidente, a décidé, à l'unanimité moins une abstention, de fixer le nombre de vice-présidents à **cinq**.

1^{er} vice-président

La Présidente a procédé à un appel de candidatures pour le poste de 1^{er} vice-président.

Se sont déclarés candidats :

- M. Jean Jacques MILLERAND
- M. Antoine MARTIN

Il a été procédé au vote qui a donné les résultats suivants :

- Inscrits	:	42
- Votants	:	42
- Blancs et nuls	:	3
- Suffrages exprimés	:	39
- Majorité absolue	:	20

Ont obtenu :

- M. Jean Jacques MILLERAND	:	trente et une voix
- M. Antoine MARTIN	:	huit voix

M. Jean Jacques MILLERAND, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé 1^{er} vice-président.

2ème vice-président

La Présidente a procédé à un appel de candidatures pour le poste de 2^{ème} vice-président.

Se sont déclarés candidats :

- M. Bertrand REZARD
- M. Jean Louis BORDET

Il a été procédé au vote qui a donné les résultats suivants :

- Inscrits : 42
- Votants : 42
- Blancs et nuls : 3
- Suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- M. Bertrand REZARD : vingt huit voix
- M. Jean Louis BORDET: onze voix

M. Bertrand REZARD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé 2^{ème} vice-président.

3ème vice-président

La Présidente a procédé à un appel de candidatures pour le poste de 3ème vice-président.

S'est déclaré candidat :

- M. Jean Louis DESROCHES

Il a été procédé au vote qui a donné les résultats suivants :

- Inscrits : 42
- Votants : 42
- Blancs et nuls : 11
- Suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

- M. Jean Louis DESROCHES : vingt neuf voix
- M. Jean-Louis BORDET: une voix
- M. Jean Marie LE BRETTON : une voix

M. Jean Louis DESROCHES, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé 3^{ème} vice-président.

4ème vice-président

La Présidente a procédé à un appel de candidatures pour le poste de 4ème vice-président.

S'est déclaré candidat :

- M. Jacky BAGUE

Il a été procédé au vote qui a donné les résultats suivants :

- Inscrits : 42
- Votants : 42
- Blancs et nuls : 7
- Suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

- M. Jacky BAGUE : trente trois voix
- M. Jean Louis BORDET: une voix
- M. Antoine MARTIN : une voix

M. Jacky BAGUE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé 4^{ème} vice-président.

5ème vice-président

La Présidente a procédé à un appel de candidatures pour le poste de 5ème vice-président.

S'est déclaré candidat :

- M. Didier PIERRE

Il a été procédé au vote qui a donné les résultats suivants :

- Inscrits	:	42
- Votants	:	42
- Blancs et nuls	:	7
- Suffrages exprimés	:	35
- Majorité absolue	:	18

Ont obtenu :

- M. Didier PIERRE	:	trente et une voix
- M. Antoine MARTIN	:	deux voix
- M. Roger RELANGE	:	une voix-
- M. Jean Louis BORDET	:	une voix

M. Didier PIERRE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé 5^{ème} vice-président.

Election des membres du Bureau

La Présidente a procédé à un appel de candidatures pour pourvoir les 21 sièges restant vacants du Bureau. Se sont déclarés candidats :

M. Noël LANGROGNET	M. Patrick LEGARF
M. Denis BOURDON	M. Jean Louis BORDET
M. Jacques MARQUETON	M. Gérard CACHOT
M. Jacques HEZARD	M. Christophe RERGUE
Mme Laetitia DUPONT	Mme Sandrine BOBILLIER
M. Julien BIGAND	M. Fernand STEFANI
Mme Nadine MARCHADOUR	M. Jean Marie LE BRETTON
M. Christophe ORTIGER	M. Eric MENNESSIEZ
M. Patrick BAUD	M. Laurent DELAIN
M. Vincent ACHARD	M. Eric MASOYE
M. Roger RELANGE	

L'ensemble des candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés ont été proclamés membres du Bureau.

Délibération N° 21/20 –Délégation de compétences au Président

La Présidente propose au Conseil, afin de simplifier la gestion de la Communauté, que celui-ci lui délègue, dans le cadre des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, certaines compétences.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, délègue à la Présidente les compétences suivantes:

- négociation, signature des contrats d'assurance et acceptation des remboursements
- réalisation, dans les limites fixées par le conseil et en fonction des inscriptions budgétaires, des emprunts et lignes de trésorerie ainsi que toutes les opérations de gestion des contrats souscrits
- négociation et signature des contrats de location des immeubles communautaires d'une durée inférieure à 12 ans

- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux et de services passés sans formalités préalables et des avenants à ces marchés.
- engagement des actions en justice nécessaires à la défense des intérêts de la Communauté et règlement des frais et honoraires d'avocats, notaires, huissiers et experts
- dépôt des autorisations d'urbanisme
- réponse aux déclarations d'intention d'aliéner reçues dans le cadre du droit de préemption

Délibération N° 22/20 –Délégation de compétences au Bureau

La Présidente propose au Conseil, afin de simplifier la gestion de la Communauté, que celui-ci délègue certaines compétences au Bureau, dans le cadre des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, délègue au Bureau les compétences suivantes:

- l'ensemble de ses attributions à l'exception :
 - . des compétences précédemment déléguées à la Présidente
 - . du vote des budgets et du compte administratif
 - . de l'institution et de la fixation des taux et tarifs des taxes et redevances
 - . des mesures budgétaires prises dans le cadre de l'article L 1612-15 du CGCT (décisions budgétaires liées à une mise en demeure de la chambre régionale des comptes)
 - . de la modification des statuts
 - . de l'adhésion de la Communauté à un établissement public
 - . de l'adhésion d'autres communes à la Communauté
 - . de la délégation de la gestion d'un service public
 - . des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Réunion du Bureau du 18 juin 2020

Délibération N°23/20 : Adhésion et signature d'une convention avec l'association des communes forestières

La Présidente rappelle qu'il a été décidé de privilégier une solution d'approvisionnement en bois local pour les deux projets de micro-crèches. La Présidente indique qu'il serait souhaitable de disposer d'un accompagnement technique et administratif pour mettre en œuvre ce dispositif.

La Présidente propose que la Communauté fasse appel à l'association des communes forestières pour bénéficier de son assistance technique dans le cadre d'une convention de partenariat. Il est nécessaire au préalable d'adhérer à cette structure.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'adhérer à l'association de communes forestières
- d'autoriser la Présidente à signer la convention de partenariat avec cette association.

Délibération N°24/20 : Convention avec la CCI70 – Modification de la délibération n°04/19

La Présidente rappelle que par délibération en date du 10 janvier 2019, le Bureau de Communauté a validé la signature d'une convention d'animation économique de deux ans avec la CCI 70. Le montant de la participation financière de la Communauté mentionné dans cette délibération était de 5.000 €. Or, il s'avère que la CCI est assujettie à la TVA et qu'il faut considérer cette somme comme étant un montant HT. Il convient donc de régulariser la situation afin que la somme versée à la Cci pour les deux années soit de 12.000 € TTC.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver cette modification.

Délibération N°25/20 : Attribution d'aides à l'amélioration de l'habitat

La Présidente rappelle que la Communauté a décidé, par délibérations en date du 09 décembre 2013 et 20 février 2014, d'instaurer une politique de soutien aux travaux d'amélioration de l'habitat, de rénovation des façades et de création de logements locatifs conventionnés. La Présidente présente les dossiers déposés.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention proportionnelle dans les conditions et aux bénéficiaires suivants :

- | | |
|-------------------|--|
| 4) Bénéficiaire : | M. Yoann NICOLAS
4, Grande rue – 70130 CUBRY LES SOING
Nature des travaux : Remplacement chaudière
Montant subventionnable H.T. : 7 072,21 €
Taux de l'aide : Habiter mieux
Montant subvention : 500,00 € |
| 5) Bénéficiaire : | M. Daniel GALOTTE
11 rue du Maréchal Leclerc – 70360 SCEY-SUR-SAÔNE
Nature des travaux : Remplacement chaudière
Montant subventionnable H.T. : 17 034,49 €
Taux de l'aide : Habiter mieux
Montant subvention : 500,00 € |
| 6) Bénéficiaire : | Mme Martine GILLET
1 chemin de la côte – 70130 SOING
Nature des travaux : Remplacement chaudière et menuiseries
Montant subventionnable H.T. : 27 288,95 € |

7) Bénéficiaire :

Taux de l'aide : Habiter mieux
Montant subvention : 500,00 €
M. Alain BRETON
17 grande rue – VEZET – 70130 LA ROMAINE
Nature des travaux : Remplacement menuiseries et
cuisinière
Montant subventionnable H.T. : 10 619,98 €
Taux de l'aide : Habiter mieux
Montant subvention : 500,00 €

Délibération N°26/20 : Demande de subvention départementale pour la réalisation de travaux dans l'école de Noidans le Ferroux

La Présidente explique qu'il serait nécessaire de réaliser certains travaux dans les locaux de l'école de Noidans le Ferroux. Ces travaux concernent :

- la pose d'une clôture dans la cour de récréation
- l'ajout de volets roulants sur fenêtres de classe au RDC.

Le coût de ces travaux est estimé à la somme de 18.000 € HT. Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

- subvention Département 30 % : 5.400 €
- autofinancement : 12.600 €

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la réalisation de ces travaux et de solliciter l'aide financière du Département.

Délibération N°27/20 : Demande de subvention départementale pour la réalisation de travaux dans l'école de Scey Sur Saône

La Présidente explique qu'il serait nécessaire de réaliser certains travaux dans les locaux de l'école de Scey Sur Saône. Ces travaux concernent :

- la réfection des revêtements de sols dans 4 classes
- l'installation d'un dispositif d'alerte PPMS
- la pose de projecteurs extérieurs pour accessibilité
- l'aménagement de la cour d'école

Le coût de ces travaux est estimé à la somme de 30.000 € HT. Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

- subvention Département 30 % : 9.000 €
- autofinancement : 21.000 €

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la réalisation de ces travaux et de solliciter l'aide financière du Département.

Délibération N°28/20 : Demande de subvention départementale pour la pose de bordures de trottoirs

La Présidente explique qu'il est envisagé de réaliser des travaux de pose de bordures de trottoirs et caniveaux dans les communes. Ces travaux concernent :

- la route de Scey Sur Saône à Ferrières les Scey pour 110 ml
- la rue des Evêques à Baignes pour 200 ml
- la rue des Tillières à Bucey les Traves pour 160 ml
- la rue du Haut Chanois à Scey Sur Saône pour 200 ml.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la réalisation de ces travaux et de solliciter l'aide financière du Département.

Délibération N°29/20 : Demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour la réalisation d'aménagements de sécurité à La Nouvelle Les Scey

La Présidente explique qu'il est envisagé de réaliser des aménagements de sécurité rue de l'étang et rue des creux sur la commune de La Nouvelle Les Scey. Le coût de ces travaux est estimé à la somme de 10.000 € HT. La Présidente indique que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide financière au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la réalisation de ces travaux et de solliciter une aide financière au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Délibération N°30/20 : Acquisition d'un immeuble pour la réalisation du projet de médiathèque communautaire

La Présidente rappelle que la Communauté a validé le projet de réalisation d'une médiathèque communautaire à Scey Sur Saône. La Présidente explique que le site sur lequel doit être installée cette médiathèque appartient actuellement au CCAS de Scey Sur Saône qui l'a acquis en septembre 2016 pour la somme, frais inclus, de 260.965 €.

Elle précise qu'une partie de l'ensemble immobilier, valorisée à hauteur de 120.000 € en fonction de l'estimation du service des Domaines, a été cédée à HABITAT 70 pour la construction de la résidence autonomie. La valeur de la partie restante de cet ensemble immobilier d'une superficie de 46a79 sur lequel est implanté le bâtiment connu sous le nom de « musée du costume » s'établit donc à la somme de 140.965 €. La Présidente indique qu'il convient que la Communauté achète ces terrains et bâtiments afin de pouvoir engager le projet d'aménagement.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins une abstention :

- d'acquérir les parcelles AC 194 d'une surface de 13a36 et AC 429 d'une surface de 23a43 au prix de 140.965 €
- d'autoriser M. Bertrand REZARD, 2ème vice-président, à signer l'acte dont la rédaction sera confiée à Maître LAURENT, notaire à Port Sur Saône.

Délibération N°31/20 : Demande de subvention départementale dans le cadre du contrat PACT pour la réalisation d'acquisitions foncières à Scey Sur saône

La Présidente rappelle que le contrat PACT conclu entre le Département et la Communauté comprend un financement pour des acquisitions foncières à Scey Sur Saône dans le cadre du projet de requalification urbaine. La Présidente explique que l'acquisition de l'ensemble immobilier sur lequel sera réalisée la médiathèque communautaire peut bénéficier de cette subvention.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins une abstention :

- de solliciter l'aide financière du Département dans le cadre du contrat PACT à hauteur de 53.200 € pour acquérir les parcelles AC 194 d'une surface de 13a36 et AC 429 d'une surface de 23a43
- d'approuver le plan de financement de cette opération d'un montant de 152.000 € HT :

- subvention Département 35 % :	53.200 €
- autofinancement :	98.800 €

Délibération N°32/20 : Attribution de subventions aux coopératives scolaires

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- coop. scolaire de la Romaine : 339 € pour les transports de sorties culturelles
- coop scolaire de Soing : 108,50 € pour les intervenants extérieurs